Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 026-212602189-20260824-DEC2026_94-AU

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

**DECISION DU MAIRE N° DEC2026_94**
***NOMENCLATURE : 2.3 URBANISME***

**Droit de Préemption Urbain – Propriété de M CHATELLE Guillaume et Mme MARIE Lucile**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 - 15° alinéa
Vu le Code de l'Urbanisme - Livret 2 - Titre 1
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, déléguant au Maire ou à l'adjoint qu'il aura délégué, l'exercice du droit de préemption sur la commune,
Considérant la demande présentée par Me Aymar DE GESTAS de L'ESPEROUX, Notaire à ROMANS SUR ISERE, par laquelle la commune est informée de l'intention d'aliéner l'immeuble situé à Mours-St-Eusèbe, 3 Impasse des Tilleuls, cadastrée section AE 1005, propriété de **M CHATELLE Guillaume et Mme MARIE Lucile**.

## DECIDE

*Article I* : **Il n'est pas fait usage du droit de préemption** sur l'immeuble situé à MOURS-SAINT-EUSEBE 3 Impasse des Tilleuls, cadastrée section AE 1005, propriété de **M CHATELLE Guillaume et Mme MARIE Lucile** dans les conditions énoncées par Me Aymar DE GESTAS de L'ESPEROUX, Notaire à ROMANS SUR ISERE, reçue en Mairie le 13 Août 2026.

*Article II :* Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Me Aymar DE GESTAS de L'ESPEROUX, Notaire à ROMANS SUR ISERE
- Direction des Services Fiscaux,
- Préfecture de la Drôme

sera affiché en mairie et porté à la connaissance du Conseil Municipal.

*Article III* : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mours Saint Eusèbe, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE (Isère) dans le délai de deux mois à compter de sa notification, de son affichage et de sa publication.

Fait à Mours-Saint-Eusèbe, le 24/08/2026

Le Maire :

**D. MOMBARD**

MAIRIE DE MOURS-ST-EUSEBE (Drôme)

Mairie de Mours Saint Eusèbe - 26540 Mours Saint Eusèbe
Tel : 04 75 02 17 73 e.mail : secretariat@mourssainteusebe.fr
Site internet : mourssainteusebe.fr